

Décrochage / Raccrochage, Formation initiale, Insertion

## Obligation de formation : quel bilan ?

---

Un an après son entrée en vigueur, le Gouvernement tire un premier bilan de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans.

Le gouvernement dresse un bilan de la première année de mise en oeuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans, entrée en vigueur en septembre 2020.

- **66 000 jeunes** ont bénéficié d'une solution (formation, emploi, dispositif d'insertion...)

- **20 000 jeunes** sont en cours d'accompagnements

Pour rappel, l'obligation de formation concerne tout mineur de 16 à 18 ans, qui est soit en situation de décrochage du système scolaire, soit diplômé ou non, et qui n'est ni en emploi ni en éducation ni en formation. Environ **90 000 mineurs** seraient concernés par cette obligation de formation, que le gouvernement entend faire connaître en lançant une campagne d'information.

Pour plus d'information, [la dépêche d'AEF Info](#)

**Date de publication**  
8 septembre 2021

## Dernières actualités

---

[Professionnels, découvrez les métiers qui recrutent dans la filière Forêt-Bois en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[25<sup>ème</sup> Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées](#)

[Les "Rendez-vous Mookie" sont de retour !](#)

[French Fab Tour à Annecy : à la découverte des métiers de l'industrie](#)

[L'Union Européenne lance ALMA, un "Erasmus" pour les jeunes décrocheurs](#)

- [Toutes les actualités](#)